

Les zones franches industrielles d'exportation : *Un instrument de diversification économique*

Dr. Lazreg Mohammed

Université de Sidi Bel Abbés, Algérie
m.lazreg222@yahoo.fr

Dr. Godih Djamel Torqui

Université de Mostaganem, Algérie
godihdjamel@hotmail.fr

المناطق الحرة الصناعية للتصدير: أداة للتنوع الاقتصادي

Résumé :

La notion de zone franche est une notion évolutive dont le contenu s'est à la fois diversifié et élargi en relation étroite avec les grandes phases d'évolution de l'histoire des échanges internationaux.

A ce titre, une question centrale est au cœur de notre problématique dans le cadre de notre communication, c'est es qu'il Faut-il revenir à la création de zones franches pour redynamiser et diversifier l'économie algérienne et le secteur industriel des biens et services en Algérie ?

A cet effet, les objectifs de notre communication sont les Deux messages centraux constituent les points forts de notre intervention :

- Les zones franches peuvent constituer des atouts importants dans le but de diversifier l'économie algérienne.
- Les zones franches industrielles d'exportation qui sont le type de zone franche industrielle établi dans les PVD peuvent avoir des effets positifs sur l'économie algérienne.

Mots clés : Zones franches industrielles d'exportation, Diversification économiques

خلاصة:

ان مفهوم المنطقة الحرة هو مفهوم متطور، حيث ان محتواه على حد السواء متنوع وواسع وذو علاقة وثيقة مع المراحل الكبرى للتطور في تاريخ التجارة الدولية. وعلى هذا الاساس فان السؤال الرئيسي لإشكالتنا في إطار هذه الدراسة، هو هل ينبغي أن نعود إلى إنشاء مناطق حرة لتنشيط وتنويع الاقتصاد الجزائري والقطاع الصناعي للسلع والخدمات في الجزائر؟

ولهذه الغاية، فان أهداف دراستنا الاتصالات تتمثل في عنصرين اساسيين يجسدان نقاط القوة في مداخلتنا، وهما:

- مناطق التجارة الحرة يمكن أن يكون ان اساسا هاما من أجل تنويع الاقتصاد الجزائري.
- المناطق الحرة الصناعية للصادرات، والتي هي نوع المناطق الحرة الصناعية في البلدان النامية يمكن أن يكون لها آثار إيجابية على الاقتصاد الجزائري.

الكلمات المفتاحية: المناطق الحرة الصناعية للتصدير، التنوع الاقتصادي.

Introduction :

Les zones franches industrielles d'exportation (ZFIE) se sont multipliées ces dernières années en tant qu'instrument de développement et de croissance fondée sur l'exportation. Les zones franches constituent une pratique répandue dans beaucoup de pays en développement. La zone franche est surtout recommandée aux pays où le libre change est encore entravé par les instructions douanières, des réglementations lourdes, et un protectionnisme important.

Les ZFEI peuvent néanmoins contribuer utilement au développement d'un pays et ouvrir la voie des réformes si elles sont intégrées à une stratégie nationale globale et complétées par d'autres politiques. Elles peuvent être particulièrement utiles dans les pays qui mettant en œuvre une libéralisation progressive des échanges, en atténuant les effets défavorables de droits de douane élevés sur les exportations, en facilitant la création d'un secteur d'exportation et en améliorant la balance commerciale du pays.

Toutefois, les analystes et expertises établies à travers le monde notamment par le Fond monétaire internationale et la Banque Mondiale ont montré que les zones franches industrielles ne connaissent pas toutes le même sort, quelques-unes ont réussi, d'autres ont échoué. Tout comme elles procurent des avantages aux pays ou régions qui les instaurent, elles nécessitent aussi des préalables, des conditions que ces mêmes pays et régions doivent réunir et pour lesquels ils doivent consentir des dépenses parfois significatives.

En Algérie, la chute rapide des cours sur le marché pétrolier international, est venue révéler ; encore une fois ; l'extrême fragilité de notre système économique. Des fluctuations, somme toute naturelles et prévisibles du marché international d'une matière première ; prennent tout à coup les allures d'une réelle menace, du fait du poids écrasant des hydrocarbures au sein de notre économie. Cette réalité brutale, qui réveille le souvenir d'une crise similaire vécue en 1985 et des conséquences dévastatrices qu'elle a engendré au plan politique, économique et social, nous interpelle tous, citoyens comme institutions sur les risques graves auxquels notre économie continue imprudemment de s'exposer, du fait de sa trop faible diversification . Vingt années après le douloureux plan d'ajustement structurel du FMI en 1994, c'est encore une fois tout l'édifice économique national qui est exposé aux aléas du marché international d'une matière première. Les entreprises algériennes ne peuvent pas prospérer durablement avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur environnement économique. La construction d'une économie plus diversifiée et moins dépendantes des performances du seul secteur de la production et des exportations d'hydrocarbures est indispensable. La diversification économique est nécessaire, elle est également la seule voie ouverte pour faire face aux défis de la création d'emplois et celui des revenus nécessaires pour répondre aux besoins de notre population. Les zones franches peuvent constituer dans ce cadre des solutions adéquates.

L'économie algérienne a besoin d'entreprises performantes. Le retard pris dans ce domaine est considérable et les politiques économiques actuellement en œuvre restent largement en deçà du défi qui nous impose de créer rapidement des champions. Des entreprises compétitives qui récupèrent leurs parts de marchés intérieurs et qui engagent la bataille de la conquête de débouchés extérieurs.

Il est fortement conseillé de créer des zones franches dans la perspective de développer l'économie algériennes. Faut-il revenir à la création de zones franches pour redynamiser et diversifier l'économie algérienne et le secteur industriel de production de biens et de services en Algérie ?

La crise du pétrole oblige aujourd'hui à repenser la stratégie économique de l'Algérie et la mise en place de nouvelles opportunités de création d'entreprises hors hydrocarbures ; En 2003, les pouvoirs publics semblaient aller vers le développement des zones franches avec l'ordonnance 03-02 du 19 juillet 2003, ce texte à finalement été abrogé en juin 2006 sans que l'on sache véritablement pourquoi. Beaucoup de pays émergents ont constitué des zones franches et à constituer des leviers importants de croissance, en créant des zones d'exportation créatrices d'emplois nouveaux, principalement dans l'industrie, via la sous-traitance internationale et de la formation de la main d'œuvre, de la diversification de l'économie avec des nouvelles filières d'activité et enfin de transfert de technologie et surtout d'apport de devises au pays d'accueil. Les exemples ne manquent pas dans ce cadre, nous pouvons citer entre autres :

- l'exemple de Djebel Ali (Emirats Arabes Unis)
- Hambourg en Allemagne ; Jurong à Singapour, Tanger au Maroc

Même si les résultats sur les zones franches sont mitigés pour certains, il ne demeure pas moins que les pays qui ont utilisé ce mode de développement ont réussi à créer de véritables plateformes de production de biens et de services qui a contribué à la modernisation de leurs pays dans beaucoup de domaines à l'exemple de Dubaï, Tanger et Singapour. Les zones franches sont à notre sens, une alternative à l'heure actuelle au développement économique local, national et même régional.

Problématique :

Une question centrale est au cœur de notre problématique dans le cadre de notre communication.

- **Faut-il revenir à la création de zones franches pour redynamiser et diversifier l'économie algérienne et le secteur industriel de production de biens et de services en Algérie ?**

Notre problématique est subdivisée en plusieurs questions directrices :

- **Quelles sont les conditions d'installation des zones franches et les évolutions y afférentes ?**
- **Quels sont les avantages et inconvénients des zones franches ?**
- **Quelles sont les conditions nécessaires pour une efficacité des zones franches en Algérie ?**

Notre hypothèse :

Hypothèse principale de notre communication est la suivante.

- Les zones franches peuvent contribuer au développement et à la diversification de l'économie nationale.

Notre hypothèse principale est subdivisée également en plusieurs sous-hypothèses directrices :

- Dans l'état actuel des choses ou l'Algérie a besoin de diversifier son économie, une des solutions consiste à créer des zones franches industrielles et de les confier à une administration indépendante.
- Les zones franches industrielles d'exportation sont un espace industriel en perpétuelles mutations et les expériences à travers le monde montrent que leur évolution peut être caractérisée par des étapes différentes.

Les objectifs de notre communication :

Plusieurs objectifs sont au cœur de notre communication :

- Les zones franches d'exportation peuvent constituer des atouts importants dans le but de diversifier l'économie algérienne. Toutefois, le succès des zones franches reste tributaire de la maîtrise de cette politique, au double plan de sa conception, notamment par l'utilisation des zones franches au service d'une politique globale cohérente d'ouverture commerciale et de sa mise en œuvre par la soumission rigoureuse du choix des sites et de leur gestion aux critères d'efficacité économique.
- La diversification de l'économie, la construction de l'économie de marché et la mutation de l'économie capitaliste dans laquelle s'insère l'économie algérienne dictent aux entreprises de faire prévaloir la culture afférente à la gestion stratégique. Les zones franches dans ce cadre ne sont ainsi finalement qu'un instrument d'appoint, qui pour autant ne doit pas être négligé, dans une politique globale d'adaptation aux contraintes de la mondialisation ; et à ce titre, elles ne sauraient être considérées comme un substitut à une véritable politique de restructuration industrielle en Algérie.

Méthodologie :

En vue de répondre aux différentes questions de notre problématique et vérifier nos hypothèses, nous avons eu recours à la technique documentaire qui nous a permis d'exploiter différents ouvrages et documents pour faciliter notre recherche ayant trait au thème de notre communication. Dans ce cadre, nous développerons également nos analyses personnelles sur le thème en question. Notre « coupure épistémologique » nous permettra de formuler des solutions et des recommandations quant à la question ayant trait aux zones franches en Algérie. Nous tenterons en fait de développer certains apports personnels quant à la concrétisation effective de des zones franches, qui deviennent à notre sens des impératifs absolus pour tenter une diversification de notre

économie, tout en contribuant modestement et d'une manière générale à l'amélioration et l'approfondissement des connaissances à travers de nouveaux éclairages dans le domaine des zones franches et ce, dans les différents points de notre communication et en conclusion.

Notre réflexion dans le cadre de notre contribution à travers cette communication tourne autour des axes suivants :

- Zones franches et les conditions de leurs installations.
- Les avantages et inconvénients des zones franches industrielles d'exportation.
- L'évolution des zones franches industrielles d'exportation.
- Quelques éléments de réflexion sur les zones franches en Algérie.

Notre conclusion générale mettra en exergue :

- Une synthèse récapitulative de nos principaux résultats
- Interrogation sur la création de zones franches en Algérie pour une diversification de l'économie algérienne.

I) Zones franches et conditions de leurs installations :

La notion de zone franche est une notion évolutive dont le contenu s'est à la fois diversifié et élargi en relation étroite avec les grandes phases d'évolution de l'histoire des échanges internationaux : une histoire qui se confond avec celle de la formation et de l'extension du système économique capitaliste à l'échelle mondiale. Historiquement, les flux d'échanges internationaux ont successivement donné naissance à différents types de zone franches distincts, soit du point de vue de la nature des activités qu'ils recouvrent, soit du point de vue de la nature des économies d'insertion et par là de l'orientation conférée à leurs activités. Il s'agit notamment de la zone franche commerciale, industrielle et bancaire que nous tenterons de les définir succinctement dans notre communication.

1) La zone franche : essai de définition générale :

L'évolution de l'implantation des zones franches industrielles d'exportation dans le monde, a donné lieu à différentes définitions, le concept même de ces périmètres économiques n'est pas uniformes, dans ce contexte certaines définitions ont été avancées par certaines organismes.

L'Association Mondiale des Zones Franches Industrielles d'Exportation adopte la définition suivante : « Tous les secteurs autorisés par le gouvernements tels que Ports Francs, Zones Franches de Commerce, Zones Franches Douanières, Zones Franches Industrielles ou tout autre type de Zone y compris pour le commerce extérieur, que le Conseil pourrait décider d'inclure à un moment ou un autre ».

A notre avis, cette définition est très extensive et peut inclure toutes les catégories des Zones Libres Economiques.

La Zone Franche Industrielle d'Exportation peut être définie comme suit : Aire délimitée administrativement, parfois géographiquement, soumise à un régime douanier autorisant la libre importation des équipements et autres produits en vue de la production de biens destinés à l'exportation. Ce régime s'accompagne généralement de dispositions législatives de faveur, notamment fiscales, qui constituent autant d'incitations à l'investissement étranger.

La Banque Mondiale propose une définition plutôt fonctionnelle de la Zone Franche Industrielle d'Exportation : « la zone franche industrielle d'exportation est une variante relativement récente de la zone franche commerciale. Les zones franches industrielles d'exportation procurent plus spécifiquement des bâtiments et des services en vue des activités de fabrication, telle que par exemple la transformation de matières premières et de biens intermédiaires importés en produits finis généralement destinés à l'exportation, mais parfois aussi au marché domestique moyennant le paiement des droits de douane usuels. La zone franche industrielle d'exportation se trouve être aussi une zone industrielle située physiquement et/ou administrativement hors des barrières douanières et orientée vers la production en vue de l'exportation. Les facilités qu'elle offre servent de démonstration pour attirer les investisseurs et de commodité pour leur établissement. Ces facilités sont généralement accompagnées d'autres incitations ».

A partir de ces définitions, nous retenons que par rapport aux autres catégories de zone libre économique, la zone franche industrielle d'exportation se distingue par la nature des activités qui s'y opèrent et qui sont exclusivement des activités industrielles et manufacturières orientées vers l'exportation.

2) Les différents types de zones franches :

2.1. Les zones franches commerciales :

Première forme historique de zone franche, la zone franche commerciale est localisée dans une surface délimitée qui n'abrite que des activités de commerce et d'entreposage de marchandises. Le statut de franchise douanière (voire d'allégement fiscal) dont elles bénéficient restant conditionné par leur sortie ultérieure.

2.2. Les zones franches industrielles :

La zone franche industrielle concerne des activités industrielles auxquelles elle assure, la franchise douanière et l'absence de contrôle contingentaire. Selon qu'elles s'établissent dans les PVD ou dans les pays développés, deux types de zones franches sont à distinguer :

- les zones franches industrielles de transformation pour l'exportation (ZFTE)/ Localisé dans les PVD, mais également dans certaines économies en transition, la ZFTE qui est actuellement la principale forme de zone franche existante dans le monde a pour but de promouvoir des industries d'exportation.
- les zones franches industrielles tournées vers le marché intérieur des pays développés : Certains pays développés et particulièrement les Etats-Unis, ont créé des zones franches

industrielles dont la production qui recourent essentiellement à des intrants importés, est principalement destinée à leur marché intérieur.

2. 3. Les zones franches bancaires :

Egalement désignée sous le nom de place bancaire off-shore, la zone franche bancaire est une aire délimitée, dans laquelle les banques de toutes origines trouvent une grande liberté d'action. A la condition de travailler en devises étrangères et uniquement avec des non-résidents, elles bénéficient d'avantages fiscaux et surtout de la libre circulation des capitaux qui entrent et sortent sans contrôle. En principe, les zones franches bancaires ne se confondent pas avec les paradis fiscaux dont certains petits territoires (Bahamas, Caïman, Luxembourg...).

3) Le cadre général d'intervention des zones franches industrielles pour l'exportation :

La mission première d'une zone franche industrielle d'exportation est celle d'attirer les investisseurs directs étrangers, car dans les pays en développement l'état des forces productives ne permet pas d'atteindre les niveaux de performance nécessaires à la pénétration des marchés mondiaux. En effet, ces pays se caractérisent par:

- Un manque de capitaux à l'investissement seul à même d'enclencher un processus durable de croissance ;
- Une faible compétitivité des produits nationaux sur les marchés internationaux tant du point de vue de la qualité que celui des prix ;
- Des faibles capacités d'organisation, de management et de commercialisation.

La condition première à l'installation et la faisabilité d'une zone franche industrielle d'exportation est alors de pouvoir offrir aux investisseurs étrangers des facilités d'établissement et un environnement capables de les inciter à l'investissement et leur permettant des économies sur les coûts de production comparativement à leurs pays d'origine. C'est sur les dépenses des salaires que le plus souvent les entreprises étrangères réalisent des économies quand elles investissent dans les pays en développement, sachant que la main-d'œuvre y est moins chère qu'en pays développés. En plus de cet avantage comparatif, les zones franches industrielles offrent la possibilité de pratiquer des salaires réels bas, en deçà des performances des travailleurs, la constitution de syndicats, n'étant pas autorisée dans la plupart des cas. De même, l'Etat offre des exonérations ou des réductions en matière de cotisations sociales.

Une deuxième condition porte sur l'investissement réalisé en zone franche. Les impôts et taxes y afférents (impôt sur le capital, taxe foncière, taxe sur la propriété.....) doivent être étudiés et réduits ou supprimés selon le cas, les demandes d'investissements sur la zone devant être traitées avec la plus grande célérité possible afin de minimiser les lenteurs administratives. L'investisseur étranger doit être protégé contre l'éventuelle nationalisation et recevoir les garanties de pouvoir transférer ses bénéfices et capitaux. L'adhésion des pays en développement aux diverses organisations internationales ou leur ratification d'accords relatifs aux garanties de l'investissement, au règlement

des différends commerciaux ainsi que leurs systèmes politiques et situations sociales constituent des indices dont les entreprises tiennent comptes dans les décisions de localisation. D'ailleurs de nos jours, des bureaux d'études et d'experts se chargent de l'évaluation du risque à l'investissement et établissent des classements des pays en développement pour aider les entreprises dans la décision d'investissement et le calcul du risque.

La troisième condition concerne les droits de douanes. Les entreprises de la zone doivent en être exonérées et pouvoir accéder sans limitation aux intrants, matériel et équipement importés qui interviennent dans la fabrication des produits à exporter. L'administration des douanes est chargée de limiter et d'alléger les contrôles et procédures de dédouanement en se limitant aux vérifications d'usages sur l'acheminement des marchandises importées vers la zone ainsi que celui des produits à exporter de la zone vers le port ou l'aéroport, les contrôles étant effectués sur le site de la zone.

Cependant, elle doit aussi veiller à ce que les marchandises importées par la zone ou celles destinées à l'exportation par la zone ne soient pas écoulées en dehors de la zone sur le territoire national, sauf autorisation expresse.

Les conditions matérielles ainsi que la localisation de la zone sont un autre élément nécessaire à son efficacité. La zone franche industrielle d'exportation doit pouvoir offrir les bâtiments nécessaires, les équipements et les services correspondant (entretien, sécurité, services bancaires, assurances...), les formalités administratives devant y être simplifiées. Quant à sa localisation, elle doit se faire sur un site viabilisé doté des commodités nécessaires (assainissement, alimentation en eau et énergie, réseau de communication téléphoniques fiable,...) à proximité des ports ou aéroports afin d'économiser sur les coûts de transports et de réaliser des gains de temps.

Nonobstant les conditions inhérentes à la zone franche elle-même, le pays hôte doit pouvoir assurer la stabilité politique et sociale garantissant la sécurité des investisseurs et leurs biens, une politique économique libérale, un taux de change réaliste encourageants les exportations, une réglementation du commerce extérieur de libre-échange avec une meilleur connaissance des techniques de commercialisation et des marchés internationaux. La protection des industries nationales de substitution aux importations doit y être abandonnée ou réduite afin de ne pas défavoriser les exportations de la zone.

Aussi, l'environnement juridique et réglementaire doit être favorable à l'activité privée de commerce et de production. Même si la zone est d'un statut public, elle doit être régie par les règles de gestion privée et doit rechercher sa propre rentabilité.

Le pays a besoin d'être doté d'une infrastructure matérielle suffisante essentiellement en matière de transport, communications et services publics ainsi que d'un réseau d'information efficace capable de renseigner sur la situation économique, technologique et financière des entreprises et de l'économie entière.

De ce fait, les facteurs essentiels présidant à la réussite d'une zone franche industrielle d'exportation peuvent être résumés comme suit :

- Le site de la zone franche en plus du fait qu'il est doté des infrastructures nécessaires et situé non loin des points d'exportation, doit se trouver à des endroits ou régions où la main-d'œuvre est disponible et prédisposée aux activités industrielles ;
- Le coût de l'investissement ne doit pas être exagéré, d'ailleurs ce sont les industries à forte intensité de main-d'œuvre (l'électronique en Malaisie, Corée du Sud, à Taiwan..., la confection en République dominicaine, Indonésie, Jamaïque, Sri-Lanka, Bangladesh,...) qui sont développées sur les zones franches à leur début d'activité pour ne pas alourdir l'amortissement et donc assurer une rotation plus rapide du capital ;
- Le coût de l'aménagement de la zone franche ne doit pas être exorbitant, il y a lieu surtout d'éviter de construire un grand nombre de bâtiments qui risque de ne pas être occupés et loués.

II) Les avantages et inconvénients des zones franches industrielles d'exportation :

Au cours de ces dernières années, les pays créant des zones franches industrielles d'exportations ont souvent considéré celle-ci comme un instrument central de leur politique de développement. Si les objectifs en terme de création d'emplois ont parfois été atteints, il est, néanmoins, difficile de croire que les activités des zones franches se réduisant à la production de biens technologiquement simples soient porteuses d'un grand potentiel industrialisant.

En créant des zones franches, les pays en développement espèrent que celle-ci leur permettront de résoudre un certain nombre de problèmes économiques auxquels ils sont confrontés et de créer une dynamique de développement.

Les avantages que peut procurer la zone franche industrielle d'exportation, peuvent être distingués en deux groupes : les avantages directs et les avantages indirects.

Les avantages directs sont liés à l'investissement lui-même et se résument à :

- La création d'industries qui viendront renforcer le tissu industriel du pays hôte ;
- Création d'emplois sur la zone ;
- La distribution des revenus ;
- Les rentrées en devises issues des exportations de la zone qui vont renforcer la balance des paiements du pays, redynamiser le secteur bancaire.

Les avantages indirects résident dans les relations d'entretien de la zone franche avec le reste de l'économie nationale et les effets plus ou moins à long terme qu'elle peut produire. L'on distinguera notamment:

- La création d'une demande d'infrastructure et services en direction de la région ou de la localité où est située la zone franche ;
- L'utilisation de richesse et produits nationaux par les entreprises de la zone franche ;

- La création de demande envers les entreprises locales (hors zone franche) en matière de sous-traitance, d'intrants,...., ce qui peut donner lieu à une offre d'emplois de la part de ces entreprises ;
- L'enclenchement d'une dynamique de développement régional ou local ;
- La formation sur le tas des travailleurs et par conséquent, l'acquisition de connaissance de gestions, techniques, financières et commerciales ;
- La transmission de technologies et expériences de gestion vers les entreprises locales exerçant en dehors de la zone ;
- L'introduction et l'intégration du pays aux réseaux du commerce international.

Ce sont tous ces avantages directs et indirects qui doivent être pris en compte dans l'évaluation de la rentabilité d'une zone franche industrielle d'exportation. Il y a lieu de les comparer aux dépenses et coûts consentie par l'Etat pour l'installation et l'aménagement de la zone. Ces coûts et dépenses se résument:

- A la perte sur la valeur du terrain, celui-ci étant souvent cédé aux entreprises à des prix étudiés ;
- Aux coûts d'aménagement de la zone ;
- Aux exonérations fiscales consenties ;
- Aux charges sur services et infrastructures supportées ou non réclamés par l'Etat ou la collectivité ;
- Aux diverses subventions accordées aux activités sur la zone.

III) L'évolution des zones franches industrielles d'exportation :

Les zones franches industrielles d'exportation sont un espace industriel en perpétuelles mutations et les expériences à travers le monde montrent que leur évolution peut être caractérisée par trois étapes différentes

La première étape est celle relative au démarrage de la zone franche où les préoccupations sont de drainer le maximum d'investissements et créer le plus d'emplois possibles. Les promoteurs et gestionnaires de zone offrent alors beaucoup d'avantage pour installer un plus grand nombre d'entreprises fortes utilisatrices de main-d'œuvre.

La seconde étape reflète un niveau plus avancé de développement de la zone où celle-ci cherche à attirer les entreprises utilisant des technologies avancées. Elle passe ainsi des industries intensive-labour aux industries intensive-capital telle la chimie, l'électronique,.... Susceptibles de transmettre le savoir-faire à travers la création d'emplois qualifiés et les relations économiques d'échanges et de sous-traitance que les entreprises de la zone franche auront tissées avec celles situées sur le reste du territoire du pays hôte. Les avantages sont alors octroyés aux entreprises à technologies avancées et ils sont réduits ou supprimés pour les autres entreprises.

A la troisième phase de son évolution la zone franche, conçue à l'origine pour réduire le protectionnisme, développer des échanges internationaux et propager le libre-échange, est intégrée

au reste de l'économie. Les progrès cumulée dans l'allégement des barrières douanières et réglementaires et l'abandon des politiques de substitution aux importations font que la zone franche industrielle se « désenclave » et s'intègre à l'économie domestique. Les régimes fiscaux, réglementaires et autres de ces deux territoires (la zone franche et l'économie domestique) se rapprochent, les entreprises situées hors de la zone franche pouvant bénéficier des mêmes avantages offerts à celles y exerçant. A ce stade, la zone franche peut encore accorder des avantages particuliers, mais aux entreprises à hautes technologies telles que les biotechnologies, l'énergie, les équipements médicaux et autres technologies de pointe. De même qu'à ce niveau de développement, le pays hôte peut pratiquer d'autres systèmes pour encourager les exportations, en l'occurrence le système d'industries sous douane, les exonérations des droits de douanes, les ristournes des droits de douanes. Ceux-ci sont utilisés même en pays développés.

Dans les industries sous douanes, les entreprises bénéficient du statut de libre-échange et produisent pour l'exportation (elles peuvent aussi être autorisées à écouler une partie de leur production sur les marchés intérieurs). Elles ne sont pas forcément regroupées sur un site délimité comme en zones franches, elles sont éparpillées sur les zones industrielles et même en dehors. L'administration douanière est chargée de veiller à simplifier les procédures afin d'assurer aux entreprises, la rapidité de la mise à leur disposition des inputs importés et la souplesse dans les formalités à l'exportation. Quant aux vérifications et contrôles douaniers, elle peut les exercer soit de façon permanente au niveau des entrepôts en veillant la destination des produits importés (ceux-ci importés en franchise, doivent être destinés à la production de bien à l'exportation) et des produits à exporter, soit de façon ponctuelles par des « mission-surprises » dans les usines pour vérifier les stocks de produits et la comptabilité « matières » et autres.

Sous le système d'exonération des droits de douanes les entreprises exportatrices sont exonérer de droits d'importation, des taxes indirectes et des contingentements à l'importation indépendamment de leur localisation. En contreparties, elles sont tenues d'exporter leur production pour laquelle les biens importés en franchise ont servi d'intrants et qui est déterminée sur la base des coefficients de « dépenses matières ».

Dans un système de ristourne des droits de douanes, les entreprises d'exportation s'acquittent des droits de douanes et autres taxes indirectes versés sur les inputs importés et présentent par la suite des documents justificatifs pour percevoir une ristourne. Les entreprises ne sont donc pas exonérées en amont comme dans le système d'exonération, mais en aval de l'importation.

IV) Éléments de réflexion sur les zones franches en Algérie :

1) Création de zones franches pour diversifier l'économie algérienne :

Dans l'état actuel des choses ou l'Algérie à besoin de diversifier son économie, une des solutions consiste à créer des zones franches industrielles et de les confier à une administration indépendante. En fait, une administration de classe mondiale en termes d'efficacité à l'instar de la Chine qui a opté pour des zones franches dans les années 90. Les zones en question ne seront pas soumises au régime

fiscal et douanier pour favoriser ainsi la production, aussi bien par les entrepreneurs algériens qu'étrangers. Il demeure bien entendu à notre sens, que les marchandises produites dans ces zones franches devront faire l'objet des droits de douanes quand elles sortent pour être commercialisées en Algérie.

2) Recommandations pour une réussite des zones franches en Algérie :

Nous tenterons dans le cadre de notre communication de mettre en relief plusieurs points afin que les zones franches puissent réussir en Algérie. En effet, le succès des zones franches reste tributaire comme nous l'avons souligné ci-dessus par une politique globale cohérente d'ouverture commerciale et de sa mise en œuvre par des critères d'efficacité économique. Pour cela, il ya lieu de mettre en œuvre des leviers fondamentaux

2.1. Les leviers fondamentaux de rupture pour la mise en œuvre d'une gestion stratégique efficace pour la diversification de notre économie nationale et la réussite des zones franches en Algérie :

2.1.1. Couper le cordon de la rente :

L'Etat devrait inscrire dans la constitution un échéancier planifiant la fin de l'allocation de la fiscalité pétrolière au budget de l'Etat, avec une refonte de la politique fiscale et budgétaire qui prépare la transition vers la fin de la rente, pour inciter ainsi les pouvoirs publics à diversifier notre économie.

2 1.2. Mettre en relief une stratégie économique cohérente pour simplifier l'environnement de l'entreprise et améliorer le climat des affaires :

Libéralisation de l'acte d'investir, il doit être libre et n'est soumis à aucune autorisation ou agrément ; avec le lancement d'entreprises « champions économiques ». Ces champions bénéficieront du soutien effectif des pouvoirs publics en phase de démarrage. La Création d'une banque d'investissement spécialisée dans le développement de la PME/PMI s'avère nécessaire. En matière d'investissement directs étrangers (IDE) abandonner la règle des 51/49 appliquée systématiquement. Les pouvoirs publics doivent afficher les branches ou filières considérées comme stratégiques ou la partie algérienne est obligatoirement majoritaire. Nous pouvons citer comme exemple : L'énergie, les hydrocarbures, le transport. Les pouvoirs publics doivent implanter de nouvelles zones industrielles le long de l'axe autoroutier Est-Ouest pour favorise ainsi la création de zones franches. La Réforme en profondeur du système de régulation et d'encouragement de l'acte d'exportation s'avère d'une nécessité vitale, aussi la zone franche peut être un élément moteur. Le climat des affaires et l'environnement de l'entrepreneur au sein de l'économie algérienne sont reconnus pour être des freins à l'efficacité et à la compétitivité des investisseurs et des producteurs. Les pouvoirs publics doivent mettre en place les bases d'un véritable droit économique cohérent et incitatif pour la création de richesses.

La création des zones franches en Algérie capables d'apporter une valeur ajoutée à notre économie est conditionnée également par les impératifs suivants :

- Un environnement institutionnel et économique adéquat ;
- Des réformes économiques efficientes ;
- L'adaptation du système bancaire et financier aux nouvelles règles de l'économie de marché ;
- Au rôle dévolu à l'entreprise ; la création de richesse et la diversification de l'économie ;
- Une politique des ressources humaines qualifiantes ;
- L'émergence d'un système d'enseignement performant ;
- Une économie fondée sur la connaissance,
- Un développement harmonieux des rapports entre le système de formation et la sphère économique
- une mise à niveau des entreprises, des banques et de toutes les institutions,

2.1.3. Réduire le champ de l'informel :

Le secteur informel est puissant en Algérie. Il y a lieu de prendre des mesures urgentes avec des réponses concrètes aux besoins des personnes qui agissent dans ce secteur. Une Refonte des politiques du marché du travail pour encourager l'emploi formel est indispensable. Car le marché informel risque d'entraver le développement des zones franches en Algérie.

Conclusion :

Arrivé à la fin de notre modeste contribution à travers cette communication ; nous tenterons de mettre en relief deux points en l'occurrence :-

1) Une synthèse récapitulative de nos principaux résultats

Notre recherche a été bâtie sur un processus de réflexion reposant sur deux démarches :-

- Une démarche positive ;
- Une démarche normative.

A) La première dite positive :

Elle a pour objectif l'analyse du processus afférent à la création de zones franches dans une économie de marché. Il s'agissait pour nous donc de situer plusieurs points notamment :

- La définition générale et la typologie des zones franches ;
- Les zones franches de transformation pour l'exportation ;
- De situer un message central qui est le suivant : Les zones franches peuvent constituer des atouts importants dans le but de diversifier l'économie algérienne. D'où la nécessité pour l'entreprise algérienne de prendre en compte ce nouveau défi qui consiste à adopter des stratégies. Toutefois, le succès des zones franches en Algérie reste tributaire de certaines conditions. La démarche positive, nous a permis de cerner et de situer dans son ensemble les zones franches dont notamment les zones franches industrielles pour l'exportation qui à notre sens est un plus à ne pas négliger en Algérie.

B) La démarche normative :

Cette démarche a pour objet la recherche de solutions adaptées aux spécificités du contexte algérien à travers certaines recommandations pour une efficacité des zones franches en Algérie. Dans ce cadre, il est clair que la dynamisation et la modernisation de toutes les institutions et des entreprises constituent, incontestablement, des défis qui interpellent l'Etat. Car vouloir constituer des zones franches en Algérie, à l'instar de Dubaï ; Tanger et Singapour constituent à notre avis une alternative à l'heure actuelle au développement économique et national. Toutefois, cette alternative nécessite une efficacité des institutions et des entreprises algériennes.

2) Interrogation sur la stratégie d'entreprise et la création de zones franches qui puissent permettre une diversification de notre économie.

La création de zones franches en Algérie pour une diversification de l'économie dans notre pays dans les années qui viennent peut être envisagée à notre sens, selon hypothèse suivante :

- L'émergence de la culture stratégique dans les institutions algériennes en général et dans les entreprises en particulier pour une diversification tous azimuts de notre économie et pour un développement des zones franches.

Hypothèse : Emergence de la culture stratégique dans les institutions algériennes en général et dans les entreprises en particulier pour une diversification de notre économie et pour un développement des zones franches.

Si le processus de développement de la culture stratégique est mis en œuvre avec de nouvelles approches, des objectifs, et une stratégie claire, réaliste et cohérente avec la réunion d'un maximum de conditions techniques et environnementales.

Ce scénario le plus favorable est celui qui devra liquider les diverses rentes pour démultiplier l'effort productif et diversifier les exportations. En un mot, ce scénario est celui d'un nouveau paradigme de croissance qui s'affranchit du syndrome Hollandais et liquide les rentes persistantes. Il implique également pour ce faire, de relever les grands défis de l'économie algérienne d'aujourd'hui et de demain. Il entraînera, peut-être un coût politique qu'il faudra assumer en direction des différents segments sociaux concernés : ceux bénéficiant de rentes diverses dont il faudra assécher progressivement les canaux de transfert. Cependant, ce scénario implique obligatoirement un approfondissement démocratique considérable pour détruire les archaïsmes et construire un consensus politique et social durable de nature à casser les verrous qui en empêche une mise en œuvre concertée et efficace. C'est dans ce scénario que l'entreprise et l'utilisation des zones franches au service d'une politique globale cohérente et de sa mise en œuvre par la soumission rigoureuse du choix des sites et de leur gestion aux critères d'efficacité économiques retrouveront une splendeur bâtie sur la compétitivité, la rentabilité, l'exportation, le bien-être et la compétence et devra ainsi favoriser la diversification de l'économie algérienne.

Bibliographie :

1. ANONYME, Le succès d'une zone franche dépend aussi des capacités commerciales et de promotion, in Tribune de l'Economie du 14 Avril 2009.
2. Antoine BASILE, Dimiter GERMIDIS, « Investi dans les ZFIE », OCDE, Paris, 2002.
3. Basile, Antoine et Germidis, Dimitri, Investir dans les zones franches industrielles d'exportation, Paris, Publications du Centre de développement de l'organisation de coopération et e développement économique, OCDE, 1998.
4. BARLIE, J.P, Les zones franches industrielles d'exportation. Haïti, Maurice, Sénégal, Tunisie, Paris, Ed. Karthala, 2001.
5. BANQUES MONDIALES, Zones franches, Juin 2001.
6. BOUZIDI NACHIDA M'hamsadji : 5 Essais sur l'ouverture de l'économie algérienne, Edition ENAG, Alger, 1998.
7. Carl GODEREZ, Export Processing Zones, World Bank Staff Working, 1995.
8. HEURTREUX, C, Les zones franches, Paris, Ed, ISE, 1999.
9. LAROT, P, les zones franches, Edition I.S.E, Paris, 2004.
10. Peter G. Warr, Revue Finances et développement, Mars 1997.
11. Statutes of the World Export Processing Zones Association ID/W6/266/6, 28.2.1999.
12. Sahraoui, TALEL, Les facteurs prépondérants du développement des zones franches industrielles d'exportation : le cas de la Tunisie, Mémoire de maîtrise, École des hautes études commerciales, Université de Montréal, 1994.